

Luxembourg

Position des femmes dans la prise de décision : **1/5**

Position socio-économique des femmes : **2.85/5**

Violences faites aux femmes : **3/5**

Points phares

25%

femmes au parlement et 27% de femmes ministres séniors

6%

femmes dans les conseils d'administration et aucune femme présidente dans les grandes entreprises

12%

% de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

23,9%

de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

6,3%

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

3,5

places en refuge pour les femmes victimes de violence per 10,000 habitant-e-s

TENDANCES :



En décembre 2012, le code pénal luxembourgeois a été modifié pour élargir l'accès à l'avortement.

Le gouvernement planche actuellement sur un Plan d'action national sur l'éducation sexuelle à l'école. Tandis que le droit à l'éducation sexuelle est inscrit dans la constitution luxembourgeoise, elle se révèle de piètre qualité par manque de cadre juridique.



La réforme des pensions au Luxembourg a pris fin en décembre 2012, et doit remédier à la non-individualisation des droits pour les femmes et les hommes.

Les nombreuses campagnes de sensibilisation n'ont pas permis de remédier à la faible représentation des femmes aux postes décisionnels. Au niveau municipal, la proportion de femmes conseillères stagne à 21.5%.

COMPRENDRE LE LUXEMBOURG

Alors que deux des principaux partis politiques ont instauré des quotas respectivement de 33% et de 50% de femmes sur leurs listes électorales, et que d'autres partis se sont fixé des quotas informels, on ne compte qu'un quart de femmes au parlement luxembourgeois. De même, les dispositions mises en place dans le secteur privé ne donnent pas de résultats. S'il existe bien un code de gouvernance des entreprises qui stipule que dans la mesure du possible, le conseil d'administration devra afficher une représentation appropriée des deux sexes, les femmes ne sont que 6% à y siéger. De plus, aucune disposition légale n'est en cours d'examen pour les organes décisionnels du secteur privé ou en politique.

Au Luxembourg, les femmes actives à temps plein sont nettement moins nombreuses que les hommes : 48,5%, contre 72,4% d'hommes. Cette disparité est le reflet des rôles femmes-hommes traditionnels, notamment en tout ce qui concerne la garde des jeunes enfants et la prise en charge des membres dépendant-e-s de la famille. Le taux d'emploi des femmes chute à 9,4% lorsqu'elles ont des enfants de moins de 12 ans. A ce propos, 12,36% des enfants de moins de 3 ans et 79% de ceux âgés de 3 à 6 ans fréquentent une structure d'accueil. Pour ce qui est des seniors dépendant-e-s, 50% bénéficient d'une aide de l'Etat. Le fossé femmes-hommes dans l'emploi et l'absence de droits individualisés à la pension limitent l'indépendance économique des femmes, même si la pauvreté reste un souci mineur.

On estime qu'au Luxembourg, une femme sur quatre subit des actes de violence conjugale au cours de sa vie.¹⁴ Le pays dispose d'un Plan d'action national assorti d'une perspective d'égalité femmes-hommes qui aborde certains aspects de la violence envers les femmes. Par exemple, c'est l'état de l'Union européenne à proposer le plus grand nombre de places en refuge aux victimes de la violence sexuelle. En revanche, il n'existe pas de chiffres officiels de la violence sexuelle au Luxembourg.

¹⁴ Femmes en détresse (FED), Luxembourg